



Comité d'Entente
des Formations
Infirmières Et Cadres



GUIDE DES CARRIÈRES
ET DES FORMATIONS



IDE
2013





**PLUS DE 3 MILLIONS
DE PERSONNES
ONT FAIT LE CHOIX
DE S'ASSURER
À LA GMF.**

Aujourd'hui, 3,2 millions de personnes qui partagent les valeurs d'engagement et de solidarité du 1^{er} assureur des agents des services publics ont fait le choix de la GMF, 3,2 millions d'assurés qui vivent la même vie que vous et bénéficient de garanties performantes et innovantes pour leur famille, leurs biens et leur épargne. C'est ça, une bonne assurance. Faites la différence, rencontrons-nous.

Renseignez-vous au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé)
ou sur **www.gmf.fr**



Réseau
PRO
Santé



**LE RÉSEAU SOCIAL
DES PROFESSIONNELLS
DE LA SANTÉ**



Communiquez
avec de nombreux
contacts



Gérez en toute
liberté les informations
de votre profil



Créez gratuitement
vos propres réseaux
et rejoignez un grand
nombre de réseaux
de la santé



Recherchez des
offres de recrutement
et constituez votre
nouveau plan de
carrière

MÉDICAPÉDIA
SANTÉ PUBLIQUE

Informez-vous grâce à la base de connaissances et
participez à son enrichissement en devenant rédacteur

Partenaire officiel de la Fédération Hospitalière de France, **Réseau Pro Santé** est un réseau social dédié aux professionnels de la santé, du médical, du paramédical et de l'administratif.

Ses membres peuvent créer et adhérer à des réseaux publics et privés de tous types.

Le site propose des milliers d'offres de recrutement, d'emploi, de stage, de formation, de remplacement, de cession, en exercice libéral et humanitaires.

Réseau Pro Santé dispose également d'une base de connaissances, à travers ses rubriques Médicapédia (encyclopédie médicale) et santé publique.



**Rejoignez le réseau en vous
inscrivant gratuitement sur
www.reseauprosante.fr**

SOMMAIRE

EDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE	06
LA PROFESSION INFIRMIÈRE	09
Un métier réglementé	10
Un exercice diversifié	10
Dix compétences infirmières	10
Un métier en forte évolution	11
Futur professionnel ?	13
LA FORMATION INITIALE	15
Principes pédagogiques	16
Unités d'enseignement	17
Stages et enseignement clinique	18
Certification professionnelle	19
Compétences respectives de l'Etat et de la Région	19
Se former par la voie de l'apprentissage	20
Les partenaires	22
LES VOIES D'ACCÈS	25
Cursus de formation intégral	26
Dispenses partielles de scolarité	28
Résultats	30
Formations préparatoires	31
LA VIE EN INSTITUT DE FORMATION	33
LES FORMATIONS POST-DEI	37
Les formations spécialisées	38
Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat	38
Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat	38
Infirmier en Puériculture Diplômé d'Etat	38
La formation Cadre de Santé	39
Les formations Master Recherche en Sciences Infirmières et Pratiques avancées	40
ADRESSES UTILES	43
LEXIQUE	45
Sigles	46
Principaux textes réglementant la profession et la formation	48

Club Med 



“ J’AURAIS PU AVOIR
(juste) UN MÉTIER ”

Katrien, Village de Beldi

LE BONHEUR DE SE RÉVÉLER

Plus de 100 métiers à découvrir sur clubmedjobs.fr

Affirmer et valoriser ses compétences, aller à la découverte de soi tout en s'ouvrant à de nouveaux horizons, partager des moments inoubliables...

Rejoignez nos équipes G.O & G.E en village et vivez le bonheur de vous révéler au travers d'une expérience professionnelle et unique en tant que :

- Infirmier (h/f)
- Infirmier Puériculteur (h/f)
- Responsable Baby Club (h/f)
- Animateur Baby Club (h/f)
- Responsable Petit Club (h/f)
- Animateur Petit Club (h/f)
- Responsable Mini Club (h/f)
- Animateur Mini Club (h/f)



CEFIEC - 10 Rue Audubon - 75012 - Paris
Tél. : 01 43 40 68 20 / Fax : 01 58 51 33 48
e-mail : j.beloteau@wanadoo.fr - www.cefiec.fr

Editeur et régie publicitaire : MACEO EDITIONS - Kamel TABTAB, Directeur
11, Bd Ornano 75018 Paris - Tél. : 01 53 09 90 05
e-mail : maceoeditions@gmail.com - www.reseauprosante.fr

Fabrication et impression en UE. Imprimé à 10 000 exemplaires. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur. La responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée pour les éventuelles erreurs ou omissions contenues dans cet ouvrage. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.



EDITORIAL

Ce guide des métiers a pour objectif de faire connaître les métiers de la santé et du soin et de poser quelques préalables à ces choix professionnels.

Les métiers de la santé et du soin restent des métiers spécifiques car ils touchent à l'humain malade, souffrant et aussi en fin de vie. L'aspect technique incontournable de ces métiers ne peut s'envisager sans une relation de soin spécifique s'inscrivant dans un processus de guérison ou de fin de vie.

Cette dimension confère à ces métiers une nouveauté permanente dans le sens où chaque personne soignée est unique et vit sa maladie ou sa fin de vie de façon singulière. Chaque relation de soin est unique.

Ces métiers s'inscrivent dans un contexte de soin tendu tant en exercice libéral avec la désertification médicale et paramédicale de certains territoires, qu'en exercice hospitalier où les budgets contraints impactent les organisations et les soins dispensés.

Les besoins en soins de la population de notre pays ne diminuent pas, des perspectives intéressantes se dessinent pour les évolutions de carrière. Notre but premier est la réponse aux besoins de santé de la population.

Le challenge pour nous est la recherche clinique pour l'amélioration continue de nos pratiques et pour la constitution d'un corps de chercheurs infirmiers, notamment d'une discipline à terme, à l'instar d'autres pays.

J. KOZLOWSKI
Présidente du CEFIEC



LE GROUPE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

ROBERT DEBRE

Hôpital de la mère, de l'enfant
et de l'adolescent



RECRUTE (H / F)

IDE, PUERS, IADE, IBODE, AS, AXP, MK, MER
(horaires en 12h, 8h jour / nuit)

CADRE DE SANTE
(horaires en 9h)

Venez le rejoindre pour réaliser votre projet professionnel et participer à des projets innovants au sein des pôles d'excellence.

Nous vous proposons des formations qualifiantes et d'intégration, des formations par E-learning (Education Thérapeutiques, Consultation infirmière, Infirmières références, Recherche en Soins).

Le personnel bénéficie de structures sociales (crèches, médiathèques).

RECHERCHE

Vacataires, FFAS ou FFAXP :

Etudiants en Soins Infirmiers 2^{ème} année ayant validée la compétence 3.

PROPOSE

Des contrats d'apprentissage, des contrats d'allocation d'études et des stages qualifiants pour le semestre 6 en lien avec un projet professionnel en pédiatrie.



Metro

Lignes 3 bis et 11 : Porte des Lilas
Ligne 7 bis : Pré-Saint-Gervais

Bus

PC2 : Hôpital Robert-Debré
48 : Porte du Pré Saint-Gervais
61 et 96 : Porte des Lilas

Parking

Pour le personnel attribué au personnel selon les conditions du règlement intérieur

Tramway

T3 : Hôpital Robert-Debré
(ouverture de la ligne mi-décembre 2012)

CONTACT : Direction des Soins et des Activités Paramédicales

Numéro unique : 01 40 03 24 53 ou 24 83
stage.soins@rdb.aphp.fr ou recrutement.soins@rdb.aphp.fr



Hôpital-universitaire-Robert-Debré

ASSISTANCE
PUBLIQUE  HÔPITAUX
DE PARIS

**Etablissement hospitalier privé de 273 lits.
1000 salariés.**

Urgence - Chirurgie Viscérale et Urologie
Traumatologie et Orthopédie - Pédiatrie
Réanimation - Radiologie - Scanner
Ophtalmologie - ORL



**La Direction des Soins
RECHERCHE**

Convention FEHAP

Postes à pourvoir immédiatement

- ☒ IADE
- ☒ IDE
- ☒ Puéricultrices
- ☒ Technicien de Laboratoire
- ☒ IBODE
- ☒ Cadre de Laboratoire
- ☒ Cadre de Bloc
- ☒ Cadre de Santé

Merci d'envoyer votre candidature : (lettre de motivation et cv)
à l'attention de Madame Seille
Hôpital Saint Camille, 2 rue des Pères Camilliens
94366 Bry-sur-Marne cedex
v.seille@ch-bry.org

www.ch-bry.com



LA PROFESSION INFIRMIERE





Un métier réglementé

A l'instar des autres métiers de la santé, la profession infirmière fait partie des exercices réglementés par le Code de la Santé Publique.

L'infirmier « ...donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical ; ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.

L'infirmier ou l'infirmière participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé, de formation ou d'encadrement... »
Art. L 4311-1 du Code de la Santé Publique.

Le diplôme d'Etat infirmier fait l'objet d'une réglementation au niveau européen qui permet d'exercer dans tous les Etats membres, mais aussi au Québec.

Un exercice diversifié

L'activité professionnelle, très diversifiée, s'effectue :

- ❑ Dans le secteur public ou privé :
 - ▶ En milieu hospitalier.
 - ▶ En extrahospitalier.
 - ▶ Dans le domaine sanitaire ou médicosocial.
- ❑ Dans le secteur libéral.

L'exercice hospitalier (environ 80 % des effectifs) ou en structure médico-sociale présente, au-delà de l'évolution des sciences et des techniques les caractéristiques suivantes :

- ❑ Une organisation du travail, fondée sur la continuité des soins, qui implique une présence permanente auprès des patients, avec un travail :
 - ▶ La nuit.
 - ▶ Les week-ends et jours fériés.
- ❑ Si l'activité « soins » reste importante, les tâches administratives et de gestion des stocks (médicaments, matériels de soins...) deviennent une composante incontournable de la profession.
- ❑ Un travail d'équipe pluri-professionnelle indispensable à des soins de qualité.

Dix compétences infirmières

Le référentiel professionnel comprend :

- ❑ Un référentiel d'activités.
- ❑ Un référentiel de compétences :
 1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.

2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmier.
 3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
 4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
 5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
 6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
 7. Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle.
 8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.
 9. Organiser et coordonner les activités soignantes.
 10. Informer, former des professionnels et des personnes en formation.
- ❑ un référentiel de formation (dont le contenu sera détaillé ultérieurement).

Un métier en forte évolution

Le métier d'infirmier est actuellement en forte évolution. L'Observatoire National de l'Emploi et des Métiers de la Fonction Publique Hospitalière dans son « Etude prospective des métiers de la FPH » indique les facteurs qui impacte l'évolution du métier :

- ❑ Evolution démographique :
 - ▶ Augmentation de la prise en charge des personnes très âgées.
 - ▶ Démographie médicale et paramédicale comprenant la répartition sur le territoire, la spécialité (notamment gériatrie, santé mentale, ...), le secteur d'activité, ...
- ❑ Evolution de la demande de santé :
 - ▶ Patients « consommateurs ».
 - ▶ Vieillesse de la population et augmentation de la dépendance et de la demande sociale.
- ❑ Evolution de l'offre de soins : développement de la coordination entre les différents secteurs, établissements, (notion de réseau de soins, filière, ...).
- ❑ Evolution des pratiques de soins :
 - ▶ Evolution des pathologies prises en charge.
 - ▶ Evolution des frontières dans la répartition des activités de soins entre les différents professionnels.
 - ▶ Techniques de plus en plus pointues et développement des protocoles de soins.
 - ▶ Approche globale et coordonnée de la prise en charge des patients.
 - ▶ Développement des pratiques de prévention et d'éducation thérapeutique.



- ❑ Evolution des techniques médicales (chirurgie moins invasives, diminution des séjours hospitaliers, ...)
- ❑ Evolution médico-économique (maîtrise des dépenses de santé).
- ❑ Evolution des organisations internes des établissements de santé.

Un autre constat fait, en lien notamment avec les évolutions citées, précise que « Au-delà des pratiques soignantes confirmées et fortes d'expériences, il existe des postes infirmiers qui nécessitent une expertise plus poussée... »

Ces compétences s'acquièrent en coopération avec l'équipe médicale et sont le plus souvent renforcées par une formation continue, ... ».

En plus des infirmiers spécialisés qui, actuellement ont un diplôme d'Etat et une fonction reconnue (Infirmier Anesthésiste DE, Infirmier de Bloc Opératoire DE, Infirmier en Puériculture DE) se profilent de nouvelles expertises.

Les expertises citées sont :

- ❑ Infirmiers experts sur un thème précis : hygiène sécurité, plaies et cicatrisation...
- ❑ Infirmier de recherche clinique : collabore à la réalisation d'un ou plusieurs essais cliniques (aide à la recherche médicale).
- ❑ Infirmier coordinateur - programmation et coordination des équipes (parcours du patient, secteur médico-social, ...).
- ❑ Infirmier clinicien : consultations infirmières, aides aux équipes, ...
- ❑ ...

Une autre voie d'avenir pourrait être celle d'infirmier de pratiques avancées : « délégation d'actes médicaux mais aussi en rôle propre infirmier, comme les consultations infirmières, l'éducation des patients, ... »

Par ailleurs, le développement de passerelles entre les différents métiers de la santé permettra, à terme, une meilleure adaptation aux besoins de santé de la population et une réorientation possible du projet professionnel.

Les compétences infirmières, d'un infirmier diplômé d'Etat, « classique », expert ou spécialisé sont intimement liées à l'actualisation des connaissances par :

- ❑ la formation tout au long de la vie.
- ❑ l'expérience professionnelle.

Futur professionnel ?

Quelles sont les aptitudes à développer ?

Le soin infirmier est à la fois un art et une science. Ainsi, l'exercice de la profession nécessite :

- ❑ Des compétences techniques et relationnelles :
 - ▶ Une attention particulière à l'autre en souffrance : patient et entourage.
 - ▶ Une capacité à travailler avec l'ensemble des professionnels du champ sanitaire et/ou social.
- ❑ Une concentration soutenue sur des amplitudes horaires importantes (8, 10 ou 12 heures)...
- ❑ Une capacité à s'auto-évaluer, se questionner, réajuster.
- ❑ Une capacité à acquérir des connaissances tout au long de sa vie professionnelle.
- ❑ ...

Quelques aptitudes attendues :

- ❑ Sens des responsabilités.
- ❑ Adaptation.
- ❑ Rigueur et méthode.
- ❑ Organisation et travail en équipe.
- ❑ Relations interpersonnelles.
- ❑ Concentration.
- ❑ Résistance psychique et physique.
- ❑ Disponibilité
- ❑ Ponctualité
- ❑ ...

Quelles questions se poser avant votre orientation ?

Si vous souhaitez vous engager dans la formation, n'hésitez pas à clarifier les réponses aux questions suivantes (liste non exhaustive) :

- ❑ Depuis quand souhaitez vous devenir infirmier ? Projet depuis l'enfance..., projet plus récent, reconversion, ... réorientation, ...
- ❑ Pourquoi devenir infirmier ?
- ❑ La confrontation à la douleur, la mort, la souffrance des autres est-elle, pour moi, supportable ?
- ❑ Suis-je assez « résistante » à la fatigue ?
- ❑ Le fait de travailler la nuit, les week-ends et jours fériés me pose-t-il problème ?
- ❑ Ai-je de bonnes capacités d'intégration ? (Equipes, Etablissements, ...)
- ❑ ...



LA FORMATION INITIALE



Qui accompagne tous les professionnels
de la santé tout au long de leur vie ?

Notre engagement, c'est vous.



RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PROTECTION JURIDIQUE - EPARGNE RETRAITE
PREVOYANCE - SANTE - LOCAL PROFESSIONNEL - HABITATION - AUTO - FINANCEMENT

3233[®] ou
macsf.fr

* Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Ce tarif est susceptible d'évoluer en fonction de l'opérateur utilisé.
MACSF assurances - SARL n° 775 665 631 - SAM - Entreprise régie par le code des Assurances - Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX



Depuis la rentrée de septembre 2009, la formation infirmière s'inscrit dans le processus de Bologne : LMD (Licence-Master-Doctorat) et valide le niveau Licence.

Les études se déroulent dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers. En partenariat avec l'Université, elle prépare en 3 ans, au diplôme d'Etat Infirmier et à l'obtention du grade de Licence.

Le cursus de formation, fondé sur l'alternance, comprend :

- ❑ 6 semestres validant les 180 E.C.T.S. (European Crédit Transfert System) du grade de licence.
- ❑ 20 semaines de formation en alternance par semestre.
- ❑ 50 % d'enseignement en institut de formation = 2100 heures d'enseignements théoriques.
- ❑ 50 % de stage = 2100 heures de stages cliniques.

Principes pédagogiques

Au-delà de l'acquisition de connaissances et de la validation des ECTS, la formation infirmière se caractérise par les aspects suivants :

- ❑ Enseignement supérieur pour un diplôme de Niveau II (licence).
- ❑ Formation professionnalisante conduisant à un diplôme d'Etat autorisant l'exercice professionnel.
- ❑ Formation en alternance.
- ❑ Formation par les pairs.

« Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements. » (annexe 3 du référentiel de formation).

Au cours de la formation, les étudiants sont amenés à :

- ❑ Devenir des praticiens autonomes, responsables et réflexifs.
- ❑ Développer des ressources en savoirs théoriques, méthodologiques, habiletés gestuelles.
- ❑ Reconnaître ses émotions et les utiliser avec distance professionnelle.
- ❑ Développer une éthique professionnelle.

Le programme de formation s'organise autour d'axes pédagogiques tels que :

- ❑ Alternance de formation entre institut et en stage.
- ❑ Etudes de situations de soins conduisant aux 3 paliers d'apprentissage :
 - ▶ « Comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires.
 - ▶ « Agir » : l'étudiant mobilise ses savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action.
 - ▶ « Transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.
- ❑ Parcours de formation individualisé tenant compte de la progression de chaque étudiant, accompagné par un formateur responsable du suivi pédagogique.
- ❑ Actualisation des savoirs en lien avec l'évolution des techniques et des sciences.
- ❑ Développement par l'étudiant d'une posture réflexive lui permettant de comprendre le lien entre savoirs et actions afin de construire ses compétences professionnelles.

Unités d'enseignement

Les unités d'enseignement se répartissent sur les 6 semestres :

- ❑ Unités dites « contributives » issues d'autres disciplines et concourant aux compétences infirmières :
 - ▶ Unités 1 : Sciences humaines, sociales et droit.
 - ▶ Unités 2 : Sciences biologiques et médicales.
- ❑ Unités dites « cœur de métier » :
 - ▶ Unités 3 : Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes.
 - ▶ Unités 4 : Sciences et techniques infirmières, interventions.
 - ▶ Unités 5 : Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière.
- ❑ Unités 6 : Méthodes de travail (dont anglais).

Les enseignements à l'institut de formation sont réalisés sous différentes formes :

- ❑ Cours magistraux : facultatifs (CM).
- ❑ Travaux dirigés et travaux pratiques (TD) :
 - ▶ Obligatoires.
 - ▶ Par groupes de 25 maximum.



- Faisant appel à de méthodes pédagogiques interactives.
- ❑ Travaux personnels guidés (TPG) :
 - Recherches ou études personnelles.
 - Préparation de travaux.
 - Entretiens de suivi pédagogique individualisé.

Stages et enseignement clinique

Les stages auprès de professionnels infirmiers

Les stages cliniques comprennent obligatoirement le passage dans 4 types de terrains :

- ❑ Soins de Longue Durée et Soins de Suite et de Réadaptation.
- ❑ Soins de courte durée (Médecine, Chirurgie, Obstétrique).
- ❑ Soins en Santé Mentale.
- ❑ Soins en lieux de vie.

Les stages se répartissent de la façon suivante :

- ❑ Semestre 1 : 5 semaines.
- ❑ Semestre 2 : 10 semaines.
- ❑ Semestre 3 : 10 semaines.
- ❑ Semestre 4 : 10 semaines.
- ❑ Semestre 5 : 10 semaines.
- ❑ Semestre 6 : 15 semaines.

L'enseignement clinique

Selon la directive européenne 2005-36 : « *L'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et des compétences acquises.* ».

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances acquises et d'acquisition des connaissances par :

- ❑ L'observation.
- ❑ La réalisation de soins.

- ❑ La prise en charge globale des patients.
- ❑ Le travail en équipe pluri professionnelle.

Au décours des stages, questionnement et réflexion sur la pratique seront accompagnés par un tuteur et/ou un formateur de l'IFSI.

Les stages sont reconnus « qualifiants » lorsqu'ils présentent les conditions propices à l'apprentissage de la profession, notamment :

- ❑ Un encadrement par des professionnels qualifiés.
- ❑ Des activités permettant l'apprentissage.
- ❑ Des outils pédagogiques comme les livrets d'accueil et d'encadrement.

Une Charte d'encadrement et une convention de stage lient terrains de stage, institut de formation et, pour la convention, les étudiants.

La progression de l'apprentissage en stage, compétences, actes et activités est retranscrite sur le Portfolio. Le Portfolio est un outil qui permet à l'étudiant de suivre ses acquisitions et au formateur responsable d'en faire un bilan et de conseiller l'étudiant dans son parcours de stage.

Certification professionnelle

L'acquisition des ECTS est faite à partir de l'évaluation de chaque unité d'enseignement et de chaque stage. Les résultats sont présentés et validés en Commission d'Attribution de Crédits. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut se représenter à la session suivante.

Le diplôme d'Etat infirmier est attribué par le Jury du diplôme d'Etat infirmier, sous la Présidence de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, aux étudiants ayant obtenu 180 ECTS. Le grade de licence est quant à lui délivré par l'Université partenaire aux étudiants ayant obtenu le diplôme d'Etat infirmier.

Compétences respectives de l'Etat et de la Région

Les articles L.4383-1 à L.4383-6 du Code de la Santé Publique précisent les compétences respectives de l'Etat et de la Région.

Compétences de l'Etat

Au niveau national, l'Etat :

- ❑ Fixe les conditions d'accès aux formations.



- ❑ Détermine les programmes de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation.
- ❑ Détermine le nombre d'étudiants admis à entreprendre les études (Quota d'étudiants admis en 1^{ère} année de formation).

Les services déconcentrés de l'Etat :

- ❑ La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) délivre les diplômes.
- ❑ Le Directeur de l'agence régionale de santé (ARS) contrôle le suivi des programmes et la qualité de la formation, notamment en assurant la Présidence des Conseil Pédagogique et Conseil de Discipline.

Compétences de la Région

Le Conseil Régional :

- ❑ Répartit entre les Instituts de Formation en Soins Infirmiers le quota régional sur la base du Schéma Régional des Formations Sanitaires.
- ❑ Délivre les autorisations de création des instituts et leurs renouvellements.
- ❑ Agrée les directeurs d'institut de formation.
- ❑ Attribue les aides aux étudiants (bourses, ...).
- ❑ Finance le fonctionnement des instituts de formation et peut participer à leur investissement.

Se former par la voie de l'apprentissage

Il est tout à fait possible, dans un certain nombre de régions et/ou d'instituts de formation en soins infirmier d'être « Apprenti » et « étudiant en soins infirmiers », l'institut de formation est alors antenne du Centre de Formation par l'Apprentissage (CFA).

Les formations en alternance se tournent tout naturellement vers la voie de l'apprentissage. Ici, il s'agit non pas de l'apprentissage comme processus de formation, mais de la voie de l'apprentissage comme personnel salarié à part entière d'un établissement de santé ou médico-social.

L'étudiant est recruté par l'établissement de santé, après le concours, en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année.

A ce titre, les lois, règlements et convention collective de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

Les contrats d'apprentissage assurent aux jeunes de moins de 26 ans une formation de qualité, un financement complet de leurs études et une rémunération mensuelle selon le tableau ci-dessous :

Année d'exécution du contrat	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
18-21 ans	41 % du SMIC	49 % du SMIC	65 % du SMIC
+ 21 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC

Les avantages pour l'apprenti

- ❑ La formation est entièrement gratuite pour tous les apprentis : ils ne paient ni frais de dossier, ni frais d'inscription, ni frais de scolarité.
- ❑ La rémunération de l'apprenti est exonérée d'impôts sur le revenu dans la limite du SMIC annuel.
- ❑ L'apprenti ne paie aucune cotisation sociale. Il est affilié à la sécurité sociale des salariés.
- ❑ Les années d'apprentissage comptent comme des années d'ancienneté dans l'entreprise (excepté dans les établissements publics).

Pendant ses études, l'apprenti :

- ❑ Suit le parcours de formation réglementaire comme tous ses collègues de promotion.
- ❑ A un statut de salarié.
- ❑ Fait un certain nombre de stages si la réglementation le permet auprès de son employeur.
- ❑ Doit un certain nombre d'heures de travail à son employeur au cours de l'année.

A l'issue de sa formation, l'ex-apprenti doit un « dédit formation » à son employeur au prorata du nombre d'année où il a été apprenti .

(Par exemple : s'il est apprenti au cours des 3 années de formation, il doit 3 années à son employeur après le diplôme d'Etat infirmier.)

L'adaptation au fonctionnement de l'établissement et l'intégration aux équipes se font en amont du diplôme, permettant alors une meilleure employabilité à l'issue de la formation.



Les partenaires

Les partenaires incontournables du dispositif de formation sont :

- ❑ Pour l'enseignement des Unités d'Enseignement contributives : l'université par l'intermédiaire de sa composante médecine ou santé.
- ❑ Pour l'enseignement clinique : les établissements de santé, médico-sociaux et de santé publique, les professionnels du secteur libéral et l'ensemble des infirmiers accueillant les étudiants en stage.

Les instituts de formation formalisent leurs partenariats dans le cadre de conventions tripartites.

- ❑ Convention entre Conseil Régional, Université et Groupement de Coopération Sanitaire (FSI Publics et certains FSI privés) ou FSI du secteur privé.
- ❑ Convention entre Structures d'accueil en stage, Etudiants et Institut de formation.

Au-delà de cet aspect formel et réglementaire, le partenariat recouvre une collaboration de tous les instants, visant à une co-construction des projets de formation : Unités d'enseignement contributives et enseignement clinique.

3 COLLECTIONS POUR RÉUSSIR VOS ÉTUDES

ELSEVIER MASSON

Cahier des sciences infirmières :

LES CAHIERS DES SCIENCES INFIRMIERES

Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière

Les cours complets pour chaque UE

Les essentiels en IFSI

LES ESSENTIELS EN IFSI

Processus dégénératifs

L'essentiel du cours pour chaque UE

Mémo infirmiers

Législation, éthique et déontologie

Des fiches pratiques pour une révision rapide

Ouvrages disponibles en librairie

SPÉCIAL INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES



Professionnels de santé :
votre assurance

Qui d'autre qu'un professionnel de santé connaît mes besoins ?



Catherine Destivelle, alpiniste de renom et professionnelle de santé, a choisi Groupe Pasteur Mutualité :

“ La gestion efficace des risques et l'esprit de solidarité m'ont permis d'aller toujours plus haut et plus loin. Ces valeurs, je les partage aujourd'hui avec Groupe Pasteur Mutualité. ”

Pour en savoir plus appelez le **01 40 54 54 54** ou connectez-vous sur www.gpm.fr



Découvrez nos offres dès à présent sur notre site ou flashez le code ci-contre

SANTÉ | PRÉVOYANCE | RC PROFESSIONNELLE | ÉPARGNE RETRAITE



« **Rejoindre Arepa, C'est Redonner Un Sens A La Vie** »

arepa

AREPA – Acteur majeur du secteur médico-social (1700 salariés – 68 sites), spécialisé dans la gestion de résidences pour personnes âgées, recrute pour ses établissements médicalisés d'Ile de France (dépts 78-91-92-93-94-95) des :

INFIRMIER(E)S D.E - H/F - CDI - Temps plein - Réf: IDE + département souhaité.

Sous la responsabilité du Cadre de Santé, et en relation avec l'équipe pluridisciplinaire de la résidence, vous participez à l'organisation quotidienne de l'activité de l'équipe soignante, dans un souci de continuité et de qualité de la prise en charge. Au-delà des missions propres dévolues à votre fonction, vous inscrivez votre activité dans une démarche préventive et éducative et créez les conditions d'une prise en charge individualisée. Vous assurez la mise en œuvre des protocoles de soins et des plans de sécurité sanitaire. En lien avec l'équipe et les acteurs du réseau de santé, vous participez à la gestion des relations avec les familles. Diplôme IDE exigé.

CADRES INFIRMIER/RESPONSABLES INFIRMIER H/F - CDI - Poste à temps plein

Sous la responsabilité du Directeur d'établissement, vous avez en charge l'Animation, l'encadrement de l'équipe soignante, le recrutement, la formation, l'évaluation, l'intégration, et l'accueil des stagiaires. Vous organisez et coordonnez la prise en charge des résidents, conformément aux valeurs AREPA, aux projets de vie et de soins de l'établissement. Vous contribuez à la gestion des relations avec les familles et les divers acteurs de la santé, vous êtes garant du respect de la qualité des services dus aux résidents. Vous assurez la mise en œuvre des procédures et des protocoles de soins dans un souci de sécurisation des soins délivrés. Diplôme IDE exigé. Diplôme de Cadre de Santé apprécié. Expérience réussie de l'encadrement d'équipe. Connaissance de la gérontologie demandée. Qualités relationnelles et sens de l'organisation. Bonnes connaissances en informatique.

- Pour l'ensemble de ces postes, outre votre formation initiale, ce sont vos qualités professionnelles qui feront la différence : sens de l'écoute, intérêt pour les problématiques sociales et humaines, goût du travail en équipe, rigueur et patience.
- **Conditions de recrutement :** CCR ST + reprise d'ancienneté + prime. Avantages : Comité d'Entreprise, 1% patronal.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV + LM) en indiquant la référence correspondante et la zone géographique souhaitée :
AREPA - Service recrutement - 60 rue Etienne Dolet - 92245 MALAKOFF CEDEX. Par mail : recrutement@arepa.org

LE CENTRE HOSPITALIER DE LA RÉGION D'ANNECY,

hôpital dynamique de référence de la Haute-Savoie,
situé dans un cadre de vie privilégié entre lac et montagnes, recrute :

CADRES SUPÉRIEUR DE SANTÉ

Qualifications - Expériences professionnelles requises :
diplôme de cadre de santé

CADRES DE SANTÉ

Qualifications requises :
diplôme de cadre de santé

IDE et AS

IBODE et IADE

Ouvert aux mutations, aux détachements, CDD en vue de titularisation

Tous les renseignements utiles sur la nature des postes peuvent être demandés auprès de la Direction des Soins
04 50 63 68 43 ou 04 50 63 62 26

Les candidatures (lettre de motivation + C.V.) doivent être adressées à l'adresse suivante :
C.H. DE LA REGION D'ANNECY
Direction des Soins
1, avenue de l'Hôpital B.P. 90074
Metz-Tessy - 74374 PRINGY Cedex
Ou par mail : ds.secr@ch-annecy.fr



LES VOIES D'ACCES





L'accès à la formation s'effectue par des épreuves de sélection règlementées par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier.

Pour passer les épreuves de sélection, vous devez obligatoirement vous inscrire dans l'institut de formation en soins infirmiers de votre choix.

Conditions d'inscription :

Pour être admis à effectuer les études conduisant au diplôme d'État d'Infirmier : les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection

Cursus de formation intégral (hors dispenses partielles de scolarité)
(Extraits de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié)

Candidatures

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

- 1° Les titulaires du baccalauréat français.
- 2° Les titulaires de l'un des titres énoncés par l'arrêté du 25 août 1969 modifié susvisé, ou d'un titre admis en dispense du baccalauréat français en application du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 susvisé.
- 3° Les titulaires d'un titre homologué au minimum au niveau IV.
- 4° Les titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ou les personnes ayant satisfait à un examen spécial d'entrée à l'université.
- 5° Les candidats de classe terminale ; leur admission est alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat français. Ils doivent adresser une attestation de succès au baccalauréat à la direction de l'institut de formation en soins infirmiers où ils se présentent dans les délais requis par l'institut.
- 6° Les titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique qui justifient, à la date du début des épreuves, de trois ans d'exercice professionnel.
- 7° Les candidats justifiant, à la date du début des épreuves, d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale :
 - D'une durée de trois ans pour les personnes issues du secteur sanitaire et médico-social, autres que les titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'aide médico-psychologique ;
 - D'une durée de cinq ans pour les autres candidats.

Ces candidats doivent au préalable avoir été retenus par un jury régional* de présélection dans les conditions définies aux articles 5 à 10.

Epreuves de sélection

Candidats bacheliers ou équivalence, les épreuves de sélection sont au nombre de trois :

- ▣ Deux épreuves d'admissibilité ;
- ▣ Une épreuve d'admission.

Les épreuves d'admissibilité

- ▣ *Une épreuve écrite* : un travail anonyme de deux heures, notée sur 20 points. Elle comporte l'étude d'un texte comprenant 3 000 à 6 000 signes, relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et social. Le texte est suivi de trois questions permettant au candidat de présenter le sujet et les principaux éléments du contenu, de situer la problématique dans le contexte, d'en commenter les éléments, notamment chiffrés, et de donner un avis argumenté sur le sujet. Cette épreuve permet d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'écriture des candidats.
- ▣ *Une épreuve de tests d'aptitude de deux heures, notée sur 20 points.* Cette épreuve a pour objet d'évaluer les capacités de raisonnement logique et analogique, d'abstraction, de concentration, de résolution de problème et les aptitudes numériques.

Les deux épreuves d'admissibilité sont écrites et anonymes.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 20 sur 40 aux deux épreuves. Une note inférieure à 8 sur 20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire. La correction est organisée par le directeur de l'institut de formation. Il peut faire appel à des personnes qualifiées sur la base d'un cahier des charges qui comprend notamment des grilles de correction.

L'épreuve d'admission

Les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter à une épreuve d'admission.

Elle consiste en un entretien avec trois personnes, membres du jury :

- ▣ Un infirmier cadre de santé exerçant dans un institut de formation en soins infirmiers.

(*) Prendre contact auprès de l'Agence Régionale de Santé



- ❑ Un infirmier cadre de santé exerçant en secteur de soins.
- ❑ Une personne extérieure à l'établissement formateur, qualifiée en pédagogie et/ou en psychologie.

Cet entretien, relatif à un thème sanitaire et social, est destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel. L'épreuve, d'une durée de 30 minutes au maximum et notée sur 20 points, consiste en un exposé suivi d'une discussion.

Pour pouvoir être admis dans un IFSI, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien.

Dispenses partielles de scolarité

1 Candidats titulaires d'un diplôme d'aide soignant ou d'auxiliaire de puériculture

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

Les titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant et du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture justifiant de 3 ans d'exercice en équivalent temps plein (4800 heures).

L'épreuve de sélection, d'une durée de deux heures, est organisée par le directeur de l'institut et soumise au même jury de sélection que celui visé à l'article 13.

Elle consiste en une analyse écrite de trois situations professionnelles. Chaque situation fait l'objet d'une question.

Cet examen permet d'évaluer l'aptitude à poursuivre la formation, notamment les capacités d'écriture, d'analyse, de synthèse et les connaissances numériques. Les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 15 sur 30 à cette épreuve.

Les candidats issus de ces épreuves de sélection sont dispensés de 3 Unités d'Enseignement et du stage de 5 semaines au cours du semestre 1.

Ils sont intégrés à hauteur de 20 % maximum au quota d'étudiants admis en 1^{ère} année de formation.

2 Candidats issus de la Première Année Communes aux Etudes de Santé (PACES)

Peuvent se présenter à l'épreuve d'admission sur dispense des épreuves écrites d'admissibilité :

- ❑ Les candidats non admis à poursuivre les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme et ayant validé les unités d'enseignements de la 1^{ère} année commune aux études de santé.

- ❑ Les candidats inscrits à la 1^{ère} année commune aux études de santé (admission subordonnée à la réussite des unités d'enseignements de la PACES).

Les candidats issus de l'épreuve d'admission sont dispensés de 4 Unités d'Enseignement au cours du semestre 1.

Ils sont intégrés à hauteur de 10 % maximum au quota d'étudiants admis en 1^{ère} année de formation.

3 Candidats titulaires d'un diplôme infirmier étranger

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection organisées simultanément à celles des autres candidats :

Les titulaires d'un diplôme d'infirmier ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession d'infirmier obtenu en dehors d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse.

Les épreuves de sélection sont au nombre de trois :

- ❑ Une épreuve d'admissibilité ;
- ❑ Deux épreuves d'admission.

L'épreuve d'admissibilité consiste en une épreuve écrite et anonyme comportant l'étude d'un cas clinique en rapport avec l'exercice professionnel infirmier, suivi de cinq questions permettant en particulier d'apprécier la maîtrise de la langue française, les connaissances dans le domaine sanitaire et social, les capacités d'analyse et de synthèse et les connaissances numériques.

Cette épreuve d'une durée de deux heures est notée sur 20 points.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir à cette épreuve une note au moins égale à 10 sur 20.

Les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission, consistant en une épreuve orale et une mise en situation pratique, organisées au cours d'une même séance.

Les épreuves d'admission au nombre de 2 :

L'épreuve orale, d'une durée de trente minutes maximum, consiste en un entretien en langue française avec deux personnes membres du jury :

- ❑ Un infirmier cadre de santé exerçant dans un institut de formation en soins infirmiers.
- ❑ Un infirmier cadre de santé exerçant en secteur de soins.



Cette épreuve permet, à partir de la lecture de son dossier d'inscription, d'apprécier le parcours professionnel du candidat et ses motivations. Elle est notée sur 20 points

L'épreuve de mise en situation pratique, d'une durée d'une heure, dont quinze minutes de préparation, elle porte sur la réalisation de deux soins en rapport avec l'exercice professionnel infirmier.

Cette épreuve doit permettre aux deux mêmes membres du jury d'apprécier les capacités techniques et gestuelles des candidats.

Elle est notée sur 20 points.

Pour être admis dans un institut de formation en soins infirmiers, les candidats doivent obtenir un total de points au moins égal à 30 sur 60 aux trois épreuves de sélection.

Les candidats issus de l'épreuve d'admission peuvent être dispensés d'unités d'enseignements et ou de stage, sur proposition du Directeur de l'Institut de Formation à partir du niveau de formation initiale, du résultats aux épreuves de sélection et de l'expérience professionnelle.

Ils sont admis à hauteur de 2 % du quota d'étudiants admis en 1^{ère} année de formation.

4 Autres professions de santé

D'autres professions de santé peuvent avoir accès, selon des modalités règlementées par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié avec dispenses de scolarité aux études infirmières.

Nous pouvons citer les professions suivantes :

- ❑ Médecins et étudiants en médecine.
- ❑ Sages-femmes ayant effectués 2 ans d'exercice professionnel.
- ❑ Les masseurs-kinésithérapeutes, pédicures podologues, ergothérapeutes, manipulateurs en électroradiologie, ...

Il est à noter que des passerelles existent aussi vers ces métiers pour les professionnels infirmiers.

Résultats

Certains instituts de formation se regroupent pour organiser un concours commun. Dans ce cas les candidats s'inscrivent dans l'IFSI de leur premier choix et indiquent l'IFSI de choix 2.

Après affichage, tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats. Les étudiants doivent donner leur accord dans le 10 jours suivant l'affichage des résultats. Ils bénéficient d'un délai de 4 jours après leur acceptation pour s'inscrire dans l'institut concerné et acquitter les droits d'inscription.

L'admission définitive dans un IFSI est subordonnée à la production :

- ❑ Au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- ❑ Au plus tard, le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Les formations préparatoires

Les candidats souhaitant se préparer aux épreuves de sélection, liste 1 (bacheliers, ...) ou liste 2 (AS et AP) peuvent s'inscrire dans différentes formations préparatoires.

En présentiel, dans un grand nombre d'IFSI ou autres structures de formation, par e-learning ou dans des organisations mixtes.

Professionnels de santé
UNE NOUVELLE FAÇON D'EXERCER SON MÉTIER

Praticien en relation d'aide par le Toucher-massage®

A destination des infirmières, aides-soignantes et tous autres professionnels en lien avec la personne soignée. Formation certifiante de 30 jours qui permet de construire un véritable savoir-être et savoir-faire en relation d'aide, quelque soit l'unité de soins, l'âge ou la pathologie de la personne soignée.

Ecole européenne du Toucher-massage®
Institut de Formation Joël Savatofski
03 80 74 27 57 www.ifjs.fr

Catalogue gratuit des stages et formations sur simple demande

Groupe Hospitalier Intercommunal Le Raincy/Montfermeil



Le Groupe Hospitalier Intercommunal Le Raincy/Montfermeil, à proximité de Paris, est un établissement public qui propose une offre de soins de proximité. Il est doté de 674 lits et places, il emploie plus de 2200 professionnels médicaux et non médicaux.

RECRUTE DES INFIRMIER(E)S DIPLOME(E)S D'ETAT ET CADRES DE SANTE

POSTES DE JOUR OU DE NUIT

Pour ses pôles :

- Chirurgie
- Spécialités médicales
- Oncologie/Hématologie
- Femme/Enfant
- Urgences/Médecine polyvalente
- Soins de suite/Gériatrie

Pour tout renseignement,
contacter la Direction des Soins

Tel : 01.41.70.83.30

Les candidatures et curriculum vitae seront à adresser à :

La Direction des Soins
10 Rue du Général Leclerc
93370 MONTFERMEIL

ou par mail : recrutement@ch-montfermeil.fr

Le Centre Hospitalier Sud Essonne, comprenant les sites de Dourdan et d'Étampes, situé à 50 km de Paris dans un environnement arboré.

Établissement dynamique de référence du sud-Essonne, site de permanence des soins chirurgicale, élabore actuellement son nouveau projet d'établissement.

RECRUTE POUR COMPLÉTER SES ÉQUIPES

SITE DE DOURDAN

- 1 infirmier(e)s de nuit à 50 % en chirurgie
- 1 infirmier(e)s de jour en soins de longue durée
- 1 infirmier(e)s de jour en EHPAD

Pour tous renseignements contacter :
Daniel Turbiaux Directeur des Soins
01 60 81 58 70



SITE D'ETAMPES

- 1 cadre de santé et 2 infirmier(e)s pour le secteur de Médecine dont un axe fort est l'éducation thérapeutique
- 2 infirmier(e)s de nuit pour les services de chirurgie et de médecine

Pour tous renseignements contacter :
Corinne Nahum directrice des soins
01 60 80 79 88

Les candidatures sont à adresser à :
Monsieur le Directeur - Centre Hospitalier Sud Essonne
26 avenue Charles de Gaulle BP107
91152 Etampes Cedex 02



LA VIE EN INSTITUT DE FORMATION





Un institut de formation en soins infirmiers assure plusieurs missions.

- ❑ Formations initiales infirmières et aides-soignantes.
- ❑ Formations préparatoires.
- ❑ Formations continues.
- ❑ Documentation et recherche.

La plupart des IFSI sont rattachés à des établissements hospitaliers publics, d'autres sont associatifs, rattachés ou non à des établissements hospitaliers.

La vie en institut de formation dépend tout à la fois des missions assurées, des effectifs en formation, de la nature des conventions avec l'université, du milieu urbain ou rural et de la localisation intra ou extrahospitalière des instituts, etc.

Un grand nombre d'entre eux permettent un accès :

- ❑ A une restauration collective ou au restaurant universitaire au tarif CROUS.
- ❑ A un centre de documentation ou à des bibliothèques universitaires,
- ❑ Aux œuvres du CROUS, de part le statut étudiant (carte étudiant).
- ❑ ...

Les étudiants sont impliqués dans la vie étudiante au cours de leur formation par :

- ❑ Les associations étudiantes à la fois locales et nationales (FNESI, ...).
- ❑ Leur participation aux différentes instances par l'élection des représentants aux :
 - ▶ Conseil Pédagogique.
 - ▶ Conseil de Discipline.
 - ▶ Conseil de la Vie Etudiante.
 - ▶ Commission spécialisée (GCS IFSI Publics/privés).
- ❑ Des initiatives comme la mise en place de tutorat inter promotions.
- ❑ ...

Lors des stages, les étudiants suivent le plus souvent les horaires (durée de travail et amplitude de 7 à 12 heures, ...) des équipes de professionnels. Ils peuvent être amenés à travailler les week-end et jours fériés, les matins, après-midis, nuits. Ils ont le plus souvent accès à la restauration collective des établissements de santé.



à 15 km au Sud de Paris dans l'ESSONNE



RECRUTE IDE DE JOUR ET DE NUIT MUTATION/ CONTRAT / VACATION

Toutes spécialités de Médecine et de Chirurgie, Pédiatrie, Réanimation, Maison de retraite et Plateaux techniques

Le Centre Hospitalier de Longjumeau possède des secteurs de soins d'une grande diversité avec ses spécialités médicales et chirurgicales, pour une offre de soins destinée aux adultes et enfants.

Vous rejoindrez des équipes médicales et paramédicales dynamiques participant à la permanence des soins.
Exercer au niveau du pool de remplacement de nuit vous permettra d'enrichir vos connaissances en travaillant dans la polyvalence

RECRUTE IADE- IBODE- INFIRMIER(ÈRES) DE BLOC OPÉRATOIRE

Blocs pluridisciplinaires de 7 salles d'opérations Et 2 SSPI - Horaires attractifs et spécialisation assurée

CRÉATION D'UN POSTE ERGOTHÉRAPEUTE

à pouvoir de suite

Dans le service de médecine physique – réadaptation à orientation neurologique et court séjour gériatrique

Renseignements : Direction des Soins - 01 64 54 31 06 ou Email dssi@ch-longjumeau.fr
Envoyer CV et lettre de motivation à : La DRH - Email secretariatdrh@ch-longjumeau.fr

Possibilité
de logement
et de place
en crèche



A l'orée de la Vallée de Chevreuse, dans l'Essonne, à 25 km
Sud-ouest de Paris, accessible par le RER B
En direct ou par le RER C puis B et la Nationale 118



● RECRUTE DES IDE

Pour rejoindre des équipes dynamiques et motivées sur les 3 secteurs de psychiatrie adulte en intra-hospitalier de jour et de nuit dans des locaux neufs

● UN CADRE DE SANTÉ

En secteur Extra hospitalier comprenant : un CMP- un HDJ- un CATTp

● 2 IADE

Pour son bloc opératoire pluridisciplinaire - Horaire de travail en journée et gardes

LE SECTEUR de PEDOPSYCHIATRIE recrute :

● UN CADRE DE SANTÉ

Pour compléter l'équipe actuelle d'encadrement.

● 17 INFIRMIERS

Dans le cadre de l'ouverture d'un nouvel hôpital pour adolescents
Cadre de travail agréable - Formation assurée

Adresser votre lettre de motivation et votre CV à : Madame Mylène de BERNARDY, Coordonnateur général des soins
Centre Hospitalier d'Orsay - 4, place du Général Leclerc - BP 27 - 91401 ORSAY Cedex
Tél. : secrétariat DS 01 69 29 75 34 - Fax : 01 69 29 76 80 - e-mail : m.debernardy@ch-orsay.fr ou a.lhomme@ch-orsay.fr

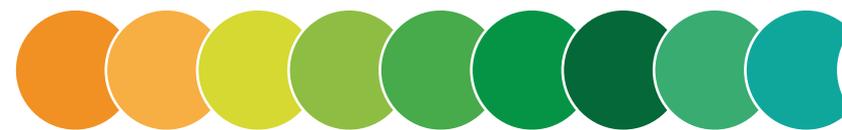
LA FHF RÉUNIT
PLUS DE
1 000 HÔPITAUX
ET
**1 000 STRUCTURES
MÉDICO-SOCIALES**



WWW.FHF.FR >
OFFRES D'EMPLOI

PLUS DE **30 000**
OFFRES D'EMPLOI
ET PLUS DE **15 000 CV**

LA RUBRIQUE
OFFRE D'EMPLOI
PERMET AUSSI
L'ACCÈS À UN
ESPACE CANDIDAT



LES FORMATIONS POST-DEI





Depuis 2009, la formation infirmière a intégré les accords de Bologne. Le diplôme d'Etat infirmier, avec 3 d'études, attribue le niveau Licence. En conséquences, plusieurs formations diplômantes post-DEI se situeront au niveau Master. Au terme du processus de Bologne le Doctorat devrait être accessible aux professionnels qui en ont tout à la fois les capacités et les compétences.

Trois types de formation existent aujourd'hui :

- ❑ Les formations spécialisées ;
- ❑ Le diplôme Cadre de Santé ;
- ❑ Les Masters de Recherche et de Pratiques Avancées.

Les Formations Spécialisées

Les formations dites « spécialisées » s'inscrivent dans la « réingénierie » des métiers de la santé, actuellement en cours. C'est-à-dire que les référentiels « métier » (référentiels d'activités et de compétences) et référentiel de formation sont élaborés ou réajustés.

Ces formations débouchent, avec une reconnaissance salariale du diplôme, sur les métiers de :

- ❑ **Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)** : il a plus spécifiquement en charge la sécurité du patient au cours de son anesthésie, que celle-ci soit générale ou locale, qu'elle ait lieu au bloc opératoire, dans le cadre de la médecine d'urgence ou de la prise en charge de la douleur.
- ❑ **Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)** : il exerce en bloc opératoire ou secteur associés et contribue aux soins dispensés au patient pour une intervention.
- ❑ **Infirmier en Puériculture Diplômé d'Etat (Puer DE)** : il exerce des activités de soin et d'éducation dans les établissements de santé accueillant des enfants de la naissance à l'adolescence, dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et dans les services de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille.

Au terme de la formation, le grade de Master pourrait être attribué en même temps que le diplôme d'Etat.

Ce grade de Master est déjà acté pour les IADE dès la rentrée 2013 : formation en alternance de 2 ans, 4 semestres et 120 ECTS.

L'inscription dans les formations spécialisées s'effectue auprès des instituts de formations spécialisés :

- ❑ Sur épreuves de sélection.
- ❑ Dès l'obtention du DEI pour la formation d'infirmier en Puériculture.
- ❑ Après 2 ans d'exercice professionnel infirmier pour les IADE et IBODE.

La durée des études, qui s'effectue en alternance, est aujourd'hui de :

- ❑ IADE : 2 ans.
- ❑ IBODE : 18 mois.
- ❑ Puéricultrice : 1 an.

La formation Cadre de Santé

Le cursus Cadre de Santé, à l'instar des formations spécialisées, est aussi en cours de réingénierie.

Ce parcours de formation débouche sur les deux métiers ci-dessous avec une reconnaissance salariale du diplôme.

- ❑ Cadre de santé en secteur de soins qui organise l'activité paramédicale, anime l'équipe et coordonne les moyens d'un service de soins, médico-technique ou de rééducation, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations. L'exercice s'effectue en service de soins intra ou extrahospitalier, mais aussi sur des missions transversales.
- ❑ Cadre de santé formateur qui exerce dans le cadre des instituts de formation initiale ou continue :
 - ▶ Forme des professionnels paramédicaux et organise les conditions de leurs apprentissages.
 - ▶ Réalise des actions de formation concernant les soins (techniques, management, pédagogie des soins, etc.). Au terme de la réingénierie, le niveau Master pourrait être attribué aux futurs Cadres de Santé.

L'inscription s'effectue auprès des instituts de formation Cadre de Santé :

- ❑ Sur épreuves de sélection.
- ❑ Après 4 ans d'exercice professionnel infirmier (ou exercice en lien avec d'autres diplômes de santé pour les filières médico-techniques et de rééducation).

La durée des études, effectuées en alternance, est aujourd'hui de 10 mois.



Les formations Master Recherche en Sciences Infirmières et Pratiques avancées

En quelques années, l'offre de formation Master en soins infirmiers se développe et se diversifie.

Alors que pour l'obtention du grade de Master, la convention entre université et institut de formation est de règle, pour le diplôme de Master, la formation est directement dispensée par l'université seule ou en partenariat l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP).

Ces Master s'organisent autour de 2 axes qui ne s'excluent pas l'un de l'autre :

- ❑ Les Pratiques Avancées.
- ❑ La Recherche.

Les pratiques avancées (Extrait de l'intervention de Mme Jane-Laure DANAN, Vice-Présidente de la formation infirmière lors des Journées Nationales du CEFIEC en 2011 à PARIS).

Définition québécoise relative aux infirmières de pratiques avancées (IPA).

« Ce professionnel fournit aux clients des soins infirmiers, soit sous forme de soins directs, soit par des services de consultation et d'éducation à la santé... »

L'infirmier praticien possède de préférence une maîtrise ou un doctorat en sciences infirmières.

Domaine d'expertise : les IPA

- ❑ Offrent des services de santé de base qui complètent les soins dispensés par les médecins.
- ❑ Diagnostiquent et soignent les maladies communément répandues.
- ❑ Prescrivent des médicaments.
- ❑ Font partie d'une équipe interdisciplinaire ou travaillent seuls dans des régions rurales éloignées.
- ❑ Travaillent avec les individus, les familles, les collectivités et les autres professionnels de la santé.

Advanced practice = Nurse practitioner / Clinical Nurse Specialist

L'infirmière praticienne est de niveau Master. Il n'est pas obligatoire d'avoir une

expérience d'infirmière en unité de soins avant d'entrer dans ce programme de formation.

La NP se spécialise parmi les disciplines médicales que l'on connaît : soins infirmiers en gériatrie, oncologie, santé scolaire, psychiatrie, néonatalogie, infectiologie, cardiovasculaire, diabétologie, etc.

La NP a le droit de prescription, interprétation des résultats biologiques. Elle peut travailler de façon totalement autonome ou bien le plus souvent en collaboration avec des médecins.

Elle est très présente dans des structures de santé primaire et sa prise en charge favorise alors la prévention, l'éducation des patients, le dépistage, etc.

Elle peut travailler aussi dans des cabinets de médecins pour le suivi des patients chroniques ou pour des prises en charge aiguë simple. (infirmière de premier recours) ».

En parallèle avec les premiers Masters de Pratiques Avancées en France, se développent des Master de Recherche Clinique ouvrant la porte, à terme, à de futurs doctorants.

Quelques exemples de Masters existants :

- ❑ Cancérologie.
- ❑ Coordination de parcours complexe.
- ❑ Santé Mentale.
- ❑ Gériatologie.
- ❑ ...

Par ailleurs, plusieurs universités se proposent de créer, au sein de leur composante Santé, un département de Sciences Infirmières visant à :

- ❑ Promouvoir l'accès au Doctorat en Soins Infirmiers.
- ❑ Développer la recherche en soins infirmiers dans le domaine clinique, en santé publique, formation et gestion des soins infirmiers,

L'Association pour la Recherche en Soins Infirmiers (A.R.S.I.) qui a pour objet depuis de nombreuses années de promouvoir la recherche, les appels à Projets de Recherches en Soins Infirmiers (PRSI) suscitent et soutiennent la recherche dans le domaine des Sciences Infirmières.



Communiquez
avec de nombreux
contacts



Gérez en toute
liberté les informations
de votre profil



Crérez gratuitement
vos propres réseaux
et rejoignez un grand
nombre de réseaux
de la santé



Recherchez des
offres de recrutement
et constituez votre
nouveau plan de
carrière

MÉDICAPÉDIA
SANTÉ PUBLIQUE

Informez-vous grâce à la base de connaissances et
participez à son enrichissement en devenant rédacteur

Partenaire officiel de la Fédération Hospitalière de France, **Réseau Pro Santé** est un réseau social dédié aux professionnels de la santé, du médical, du paramédical et de l'administratif.

Ses membres peuvent créer et adhérer à des réseaux publics et privés de tous types.

Le site propose des milliers d'offres de recrutement, d'emploi, de stage, de formation, de remplacement, de cession, en exercice libéral et humanitaires.

Réseau Pro Santé dispose également d'une base de connaissances, à travers ses rubriques Médicapédia (encyclopédie médicale) et santé publique.



Rejoignez le réseau en vous
inscrivant gratuitement sur
www.reseauprosante.fr



ADRESSES UTILES





A l'échelon national

- ▶ CEFIEC (Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres)
<http://www.cefiec.fr>
- ▶ ORDRE DES INFIRMIERS (CNOI : Conseil National de l'Ordre des Infirmiers)
<http://www.ordre-infirmiers.fr>
<http://twitter.com/#!/ordreinfirmiers>
<http://www.facebook.com/ordre.national.infirmiers>
<http://www.youtube.com/ordreinfirmiers>
- ▶ FNESI (Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers)
<http://www.fnesi.org>
- ▶ LÉGIFRANCE (Recherche des textes législatifs et règlementaires)
www.legifrance.gouv.fr

A l'échelon régional : (Vous renseigner dans votre région)

- ▶ ARS (Agence Régionale de Santé)
www.ars.votrerégion.sante.fr
Exemple : www.ars.iledefrance.sante.fr
- ▶ CONSEIL RÉGIONAL
<http://votrerégion.fr/>
Exemple : <http://aquitaine.fr/>, <http://paca.fr/>
- ▶ CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)
www.crous-votreacademie.fr
Exemple : www.crous-nice.fr
- ▶ LMDE (La Mutuelle des Etudiants)
www.lmde.com
- ▶ EMEVIA (Réseau National des mutuelles étudiantes de proximité)
www.emevia.com



LEXIQUE



**Sigles**

AMP	Aide-Médico-Psychologique
AP	Auxiliaire de Puériculture
AS	Aide-soignant
ARS	Agence Régionale de Santé
ARSI	Association pour la Recherche en Soins Infirmiers
CAC	Commission d'Attribution des Crédits
CDOI	Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers
CEFIEC	Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres
CERFAH	Centre Régional de Formation en Alternance aux métiers de l'Hospitalisation
CM	Cours Magistraux
CNOI	Conseil National de l'Ordre des Infirmiers
CNOUS	Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CROI	Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers
CSP	Code de la Santé Publique
DEAS	Diplôme d'Etat d'Aide-soignant
DEAP	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
DCS	Diplôme de Cadre de Santé
DEI	Diplôme d'Etat Infirmier
DEIA	Diplôme d'Etat Infirmier Anesthésiste
DEIOB	Diplôme d'Etat Infirmier de Bloc Opératoire

DEIP	Diplôme d'Etat Infirmier en Puériculture
DRJSCS	Direction Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EHESP	Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
ECTS	European Credits Transfer System
FNESI	Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers
GCS	Groupement de Coopération Sanitaire
HAS	Haute Autorité de Santé
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
LMD	Licence-Master-Doctorat
PACES	Première Année Commune aux Etudes de Santé
TD	Travaux Dirigés
TP	Travaux Pratiques
TPG	Travaux Personnels Guidés
UE	Unité d'Enseignement
VAP	Validation des Acquis Professionnel



Principaux textes règlementant la profession et la formation

Formation

- Compétences respectives de l'Etat et de la Région :
 - Articles L.4383-1 à L.4383-6 du CSP.
- Organisation des études :
 - Articles D.4311-16 à D.4311-23 du CSP.
- Fonctionnement des Instituts de Formation :
 - Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts paramédicaux.
- Délivrance du grade de licence :
 - Décret n°2010+1123 du 23 septembre 2010 relatif à la délivrance du grade de licence aux titulaires de certains titres ou diplôme relevant du livre III de la quatrième partie du CSP.
- Prestations des œuvres universitaires :
 - Circulaire interministérielle DHOS/RH1/DGESIP n°2009-208 du 9 juillet 2009 relative à la situation des étudiants inscrits dans les instituts de formation paramédicaux au regard du bénéfice des prestations des œuvres universitaires.
- Formation, accès, déroulement, programme :
 - Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat Infirmier.

Profession

- Exercice de la profession :
 - Texte législatif :
 - Articles L.4311-1 à L.4311-29 du CSP.
 - Textes réglementaires :
 - Actes professionnels :
Articles R.4311-1 à R.4311-15 du CSP.
 - Exercice de la profession par des ressortissants européens :
Articles R.4311-34 à R.4311-41-2 du CSP.

- Inscription au tableau de l'ordre :
Articles R.4311-52 à R.4311-52-1 du CSP.
- Règles communes de l'exercice libéral :
Articles R.4311-53 du CSP.
- Règles d'organisation de l'ordre national des infirmiers :
Articles R.4311-54 à R.4311-94 du CSP.
- Organisation de la profession, dispositions pénales et règles professionnelles :
 - Textes législatifs :
 - Organisation de la profession et règles professionnelles :
Articles L.4312-1 à L.4312-9 du CSP.
 - Dispositions pénales :
Articles L.4314-1 à L.4314-9 du CSP.
 - Textes réglementaires
 - Règles professionnelles :
Articles R.4312-1 à R.4312-49 du CSP.
 - Procédure disciplinaire :
Articles R.4312-50 du CSP.

Le CHR d'Orléans,

établissement de santé de référence à une heure de Paris.

↳ 2 sites de court séjour :

l'hôpital Porte Madeleine en centre ville, et l'hôpital de La Source,

↳ 4 EHPAD

↳ 1 plateau technique complet

↳ 1 maternité de niveau 3

↳ **A l'année**, plus de 50 000 entrées, plus de 85 000 passages aux urgences, plus de 18 000 interventions chirurgicales.

INFIRMIERS

L'hôpital d'Orléans recrute

et propose des contrats d'allocations d'études

Postes d'IDE dans de nombreux secteurs.

Atouts :

Sécurité de l'emploi, avec mise en stage dans l'année après recrutement initial en CDD
Possibilité de temps partiel.

Perspectives de carrière et de mobilité, possibilité d'accéder à des formations d'adaptation à l'emploi ou de promotion professionnelle.

Possibilité sur place de crèche aux horaires élargis.

Contact :

Direction des soins, Martine MORANCAIS
02 38 74 46 40 - martine.morancais@chr-orleans.fr

L'Institut Hospitalier Franco-Britannique de LEVALLOIS-PERRET (92) est un hôpital privé à but non lucratif à taille humaine de 250 lits et places et de 620 salariés (personnel médical, soignants, administratifs) offrant aux patients un ensemble de soins de la naissance aux âges avancés de la vie.

RECRUTE EN CDI - CDD

IBO - IBODE - IADE - IDE - IDE PUER AUX PUER - AS - ASH

Horaires en 7h, 11h, 12h jour/nuit

Convention FEHAP, avantages sociaux (self, mutuelle, CE ...)

SERVICES

- Urgences, anesthésie, unité de surveillance continue (USC)
- Chirurgie viscérale et endocrinienne, cancérologie digestive, urologie
- Chirurgie orthopédique et traumatologique
- Explorations fonctionnelles - consultations centralisées

- Maternité, gynécologie, obstétrique
- Pédiatrie, néonatalogie
- Médecine interne et polyopathologies
- Médecine interne et spécialités
- Bloc pluridisciplinaire de 7 salles
- Imagerie Médicale et Laboratoires d'Analyses Médicales.

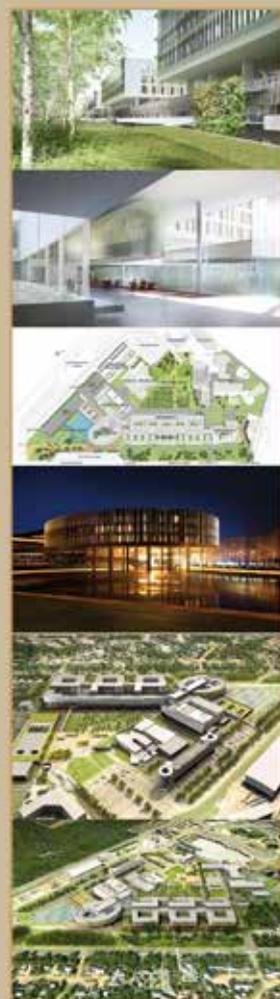
CANDIDATURES ET RENSEIGNEMENTS

Directeur des soins : M. FRATTINI - bruno.frattini@ihfb.org

Responsable des Ressources Humaines : M. BUCQUET - pascal.bucquet@ihfb.org - 4 rue Kléber
92300 LEVALLOIS-PERRET - 01 47 59 59 59

Site internet :
www.ihfb.org

Institut
hospitalier
Franco-
Britannique



Photos CHR prévu en 2015



Fonctionnaires
et agents du Service Public

ÊTRE BIEN ACCUEILLI



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle : pour un Prêt Bienvenu ACEF de 10 000 € sur 48 mois au taux débiteur annuel fixe de 3,83%, 48 mensualités de 225,03 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 3,90%. Frais de dossier de 0 €. Coût de l'Assurance emprunteur facultative : 7 € par mois¹⁾ qui s'ajoutent à la mensualité. Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 10 801,44 €. Sous réserve d'acceptation par votre Banque Populaire et après expiration du délai légal de rétractation.

¹⁾ Taux préférentiel valable du 18 mars au 12 juillet 2013, pour tout nouveau client Banque Populaire et adhérent ACEF selon les conditions des Banques Populaires.

²⁾ Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client de 18 à 61 ans assuré en Déces et en Partir Totale et Irrevocable d'Azonomie. Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. L'assurance emprunteur est un contrat d'assurance ABP Vie, entrepris et régi par le Code des assurances.

En partenariat avec



ADHÉRER À L'ACEF, C'EST REJOINDRE UNE ASSOCIATION SOLIDAIRE

Chaque jour, l'ACEF agit pour défendre vos intérêts. Pour accélérer la concrétisation de vos projets, elle négocie pour vous des avantages exclusifs avec son partenaire la Banque Populaire. Rejoignez-nous sur www.acef.com, sur facebook.com/ACEFservicepublic ou dans les agences Banque Populaire.



Efficace et Solidaire

FINAN : Fédération nationale des ACEF de l'OCCEAF, association loi 1901, dont le siège est situé 50, avenue Pierre-Sépulchre-François, 75013 Paris - BPCE - Société anonyme à diriger et contrôlée au capital de 467 235 960 €. Siège social : 50, avenue Pierre-Sépulchre-François, 75013 Paris - BPCE - Société anonyme à diriger et contrôlée au capital de 467 235 960 €. BPCE - Société anonyme à diriger et contrôlée au capital de 467 235 960 €. BPCE - Société anonyme à diriger et contrôlée au capital de 467 235 960 €. BPCE - Société anonyme à diriger et contrôlée au capital de 467 235 960 €. BPCE - Société anonyme à diriger et contrôlée au capital de 467 235 960 €.